CHÂTILLON sur Chalaronne

République Française

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

N°DCM-2022-089

OBJET :

PERSONNEL

Tableau des effectifs
du personnel communal

Au 1er septembre 2022

Membres en exercice : 27
Membres présents : 16
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-deux le lundi douze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 6 septembre 2022, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents : M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - Mme BUJALANCE MERLIN - M. DUPUPET - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :
M. JACQUARD représenté par M. PERREAULT, Mme BAS-DESFARGES représentée par Mme CARLOT-MARTIN, M. CURNILLON représenté par M. MATHIAS, M. DI CARLO représenté par M. MARTINON, Mme COUTURIER représentée par Mme ROBIN, M. GINDRE représenté par Mme RAVOUX, Mme FETTET-RICHONNIER représentée par Mme SOUPE, M. DECOMBLE représenté par M. MORIN, M. POCHON représenté par Mme BROCHARD, Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX, M. LEGRAS représenté par M. JANNET.
Absent : néant.

Mme Sylvie RAVOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2313-3 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°84-53, en date du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3 et 34 ;

Vu la loi n°2012-347, en date du 12 mars 2012, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

ADOPTE le tableau général des emplois de la collectivité au 1er septembre 2022 comme ci-après.

Ainsi délibéré le 12 septembre 2022

Le Maire,
Patrick MATHIAS

MAIRIE de CHATILLON-s/CHALARONNE 01400

Accusé de réception en préfecture
001-210100939-20220912-DCM-2022-089-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2022

Fillière	Cadre d'emploi	Catégorie	Grades	Quotité de temps de travail	Nombre d'agents
EMPLOIS DE DIRECTION	Emploi fonctionnel	A	Directeur général des Services	35,00	1
ADMINISTRATIVE	Attaché	A	Attaché	35,00	1
	ECHELLE B1	B	Rédacteur	35,00	1
	ECHELLE C3	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	35,00	1
	ECHELLE C2		Adjoint administratif principal de 2ème classe	35,00	3
	ECHELLE C1		Adjoint administratif	35,00	6
				TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE:	13
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	Directeur d'établissement territorial d'enseignement artistique	B	Directeur Ecole Municipale de Musique	19/20	1
	Professeur territorial d'enseignement artistique	A	Professeur d'enseignement artistique hors classe (Trompette)	8.25/16	1
	ECHELLE B3	B	Assistant enseignement artistique principal 1ère classe (Eveil musical)	15/20	
		B	Assistant enseignement artistique principal 1ère classe (Flûte)	12.5/20	
		B	Assistant enseignement artistique principal 1ère classe (Piano)	16/20	
		B	Assistant enseignement artistique principal 1ère classe (Guitare)	15/20	4
	ECHELLE B2	B	Assistant enseignement artistique principal 2ème classe (Percussions)	7.5/20	1
	ECHELLE B1	B	Assistant enseignement artistique (Clarinette)	5/20	
		B	Assistant enseignement artistique (Violon)	5.75/20	
		B	Assistant enseignement artistique (Saxophone)	5.25/20	3
				TOTAL ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE:	10
PATRIMOINE	ECHELLE B3	B	Assistant de conservation principal 1ère classe	35,00	1
	ECHELLE C1	C	Adjoint du patrimoine	35,00	4
				TOTAL PATRIMOINE:	5
SANITAIRE ET SOCIALE	ECHELLE C3	C	ATSEM principal 1ère classe	35,00	3
	ECHELLE C2	C	ATSEM principal 2ème classe	35,00	1
				TOTAL FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE:	4
SECURITE	ECHELLE C2	C	Brigadier-chef principal	35,00	3
		C	Gardien brigadier de police municipale	35,00	1
	ECHELLE C1	C	Adjoint technique territorial	35,00	1
		C	PEC - ASVP	35,00	2
				TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE:	7
TECHNIQUE	INGENIEUR	A	Ingénieur	35,00	1
	ECHELLE B1	B	Technicien	35,00	1
	Agents de maîtrise	C	Agent de maîtrise principal	35,00	3
		C	Agent de maîtrise	35,00	1
	ECHELLE C3	C	Adjoint technique principal 1ère classe	35,00	5
	ECHELLE C2	C	Adjoint technique principal 2ème classe	35,00	4
	ECHELLE C1	C	Adjoint technique	37,00	
		C	Adjoint technique	35,00	
		C	Adjoint technique	30,00	
		C	Adjoint technique	24,00	15
CAMPING	ECHELLE C1	C	Adjoint technique	35,00	2
				TOTAL FILIERE TECHNIQUE:	32
				TOTAL DE TOUTES LES FILIERES:	72

Acte rendu exécutoire après :
Publication ou notification
Le : 16 SEP. 2022
Et dépôt en Préfecture
Le : 16 SEP. 2022

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.

Accusé de réception en préfecture
001-210100939-20220912-DCM-2022-089-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2022